

## Calculer les coûts des paiements directs axés sur les objectifs



**Christian Flury**  
Flury & Giuliani GmbH, Zurich

La promotion des prestations dans les domaines de l'écologie et de la préservation du paysage est un élément central de la politique agricole suisse. Depuis l'entrée en vigueur des paiements directs écologiques, il y a à peine 25 ans, la palette des instruments de promotion a été sans cesse élargie et les moyens financiers investis accrus.

Au fil du temps, le type des exigences a lui aussi évolué. Les paiements directs écologiques des années 1990 étaient axés sur les mesures et indemnisaient les exploitations pour la fourniture des prestations – moyennant le respect des exigences particulières. L'évaluation de ces mesures a montré que les objectifs quantitatifs (de surfaces) avaient certes été atteints, mais que la qualité des prestations restait globalement insuffisante. Au début des années 2000, les contributions versées pour la qualité biologique et la mise en réseau ont donc été introduites; le nouveau système de paiements directs appliqué dans la politique agricole 2014–2017 a entraîné la prise en compte plus importante de la qualité par des instruments axés sur les objectifs plutôt que sur les mesures. Simultanément, avec les contributions à la qualité du paysage, un instrument intégrant les spécificités régionales a été introduit, ce qui augmente encore davantage le «ciblage» des paiements en fonction des objectifs.

Les instruments orientés sur les objectifs favorisent en principe la fourniture effective et efficiente des prestations écologiques et de conservation du paysage. Toutefois, ils occasionnent aussi des coûts pour les exploitations. D'un point de vue économique, il est judicieux pour une exploitation de participer à ce type de programme si les coûts qui y sont liés sont totalement couverts par les paiements directs octroyés. En conséquence, l'acceptation des paiements directs relatifs aux prestations écologiques et de conservation du paysage par les agricultrices et les agriculteurs dépend essentiellement du niveau des coûts de revient.

Sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture, les coûts de revient de différentes prestations écologiques et de conservation du paysage ont fait l'objet d'une étude d'évaluation selon différentes approches méthodologiques (pages 4–29 de cette édition). Deux types de coûts (de revient) ont été pris en compte. Premièrement, les coûts liés à l'application d'une exigence ou d'un mode d'exploitation; et deuxièmement, les coûts d'opportunité, car l'exploitation doit éventuellement renoncer à une utilisation plus intensive. Les résultats obtenus montrent que les coûts de revient sont très différents entre les types d'exploitation et les régions, mais qu'ils dépendent moins des coûts que des recettes qui auraient pu être dégagées (coûts d'opportunité). Autrement dit, seule une intégration des paiements directs axés sur les objectifs dans les réalités de l'exploitation et du marché garantira durablement la fourniture de prestations écologiques et de conservation du paysage.